## DIVERS TYPES D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES SELON LES CONTEXTES DE VOIE

Nota : - Le trafic indiqué est le cumul des 2 sens de circulation.

- Toutes mesures s'entendent du nez de marche à l'axe du marquage.
- Lors de trafic faible VL et PL, particulièrement en zone apaisée, le cycliste est intégré à la circulation générale.
   Les largeurs sont indiquées hors obstacle (type d'obstacles : arbre, poubelle, containers, candélabre, potelet, banc, borne, chevalet, supports de signalisation ...)

| Statut                        | Vitesse<br>limite<br>autorisée | En agglo  | Définitions, contexte et conditions  | Vitesse<br>limite<br>autorisée | Hors agglo   | Contexte et définition  |
|-------------------------------|--------------------------------|---|--|--------------------------------|--|---|
| Accotement<br>piéton/cycliste | 30                             | Accotement ≥ 1,40m Hors obstacle  En agglo largeur accot. ≥ 1,40 m  | Définition / objectif :  Donner une vraie place aux piétons sur accotement où les cyclistes sont tolérés en cas de refuge mais pas les 2 RM  Contexte :  Trafic < 5000 v/j  En secteur rural apaisé (hameau)  Chaussée étroite permettant difficilement le croisement de deux PL  Condition / alerte :  - Consultation SVA et SPIT si largeur accotement <1,40m  | 70                             | Talus déblai Pente s 33 %  Si talus agressif ou dangereux = gitesière mais seulement dans zone de gravité similée Pente s 25 % It maxi = 4m Sone de gravité similée N < 0,50m Ou p < 25 %  Accontent zone de sécurité de mais zone de sécurité de de sécurité de mais zone de sécurité de mais zone de sécurité de de s | Définition / objectif : Donner une vraie place aux piétons et cyclistes sur accotement, dans la zone de récupération de la chaussée Contexte : Différentiel de vitesse important Rares sorties riveraines Très peu de carrefours Conditions : Espace végétal séparatif de la chaussé si possible Transition avec l'itinéraire péri-urbain Si glissières : implanter hors zone de récupération |
|                               |                                |   | Dáfinition   |                                | Hors agglo largeur accot. ≥ 1,75m  |   |
| Bande cyclable (BC)           | 30<br>zone<br>30               | voirie Cycle 1.70m ≥ 1.80 recommandé Hors obstacle Hors obstacle Cycle 1.80 recommandé Hors obstacle Cycle 1.70m ≥ 1.80 recommandé Hors obstacle 1.70m ≥ 1.80 recomma | Définition:  Voie réservée aux cyclistes pouvant être ouverte aux cyclomoteurs sans side-car ni remorque (ex : sur VM)  Peut être d'un seul coté (sens montant privilégié)  Contexte:  Voies principales et inter-quartiers  - à 50km/h : BC si trafic ≤ 5000v/j  - à 30km/h et Zone 30 : BC si 5000v/j < trafic < 11000v/j  - en Zone 30 : BC accepté, si trafic PL > 5%  Condition / alerte:  Réduction ponctuelle de la largeur proscrite (sauf au niveau refuge PP : largeur mini de 1m30) |                                |  |   |
| Piste cyclable (PC)           | 30                             | A privilégier, par ordre de priorité :  1. PC à hauteur de chaussée avec séparation physique  2. PC dénivelée de la chaussée  | Définition:  Voie réservé aux cyclistes pouvant être ouverte aux cyclomoteurs sans side-car ni remorque (ex : sur VM)  Peut être unidirectionnelle d'un seul coté (sens montant privilégié)  Contexte:  Voies principales et inter-quartiers  - à 50km/h : PC particuilièrement pour   | 70                             | + Séparation 0,50m mini  | Définition: Voie réservé aux cyclistes pouvant êtrouverte aux cyclomoteurs sans side-cani remorque  Contexte: Tout trafic Très peu de sorties riveraines Très peu de piétons  |
| C113 et C114                  | ZONE 30                        | 3. PC à hauteur de trottoir  3. PC à hauteur de trottoir  | trafic > 5000v/j - à 30km/h et Zone 30 : PC si trafic >5000v/j - à 30km/h et Zone 30 : PC acceptée si trafic PL > 5% ou si devant / abord équipement scolaire Condition / alerte : Ne pas dégrader l'usage du trottoir Attention aux raccords sur carrefour et   |                                | Cycle 3m recommandé  Zone de récupération > 1,75m  | Conditions / alerte : Espace végétal séparatif à privilégier dalors bordure ( à 50km/h) ou bande neutre ( à partir de 70km/h)   |
|                               |                                | Mono : Largeur de 1,50 à 1,80m<br>Bidi : Largeur de 2,50 à 4m   | entrée charretière   |                                | Mono : Largeur de 1,50 à 1,80m<br>Bidi : Largeur de 2,50 à 4m  | GUIDE VÉLO 20   |

| Statut   | Vitesse<br>limite<br>autorisée | En agglo  | Contexte   | Vitesse<br>limite<br>autorisée | Hors agglo   | Contexte  |
|--|--------------------------------|---|--|--------------------------------|--|---|
| Voie verte (VV)  C115 et C116  | 50                             | Séparation Possible Préservée 3 à 4m Hors obstacle recommandé  Largeur de 2,50 à 5m | Définition: Route hors usagers motorisés Contexte: Peu de trafic piéton et cycle si faible emprise Peu de sorties riveraines et carrefours Conditions: Espace végétal séparatif à privilégier (barrières en dernier recours – pas de potelets) Stationnement à gérer   |                                | Route réservée 3 à 4m Hors obstacle recommandé  Largeur de 2,50 à 5m | Définition : Route hors usagers motorisés  Contexte : Chemin rural (voie SNCF désaffectée, chemin de halage) Très peu de carrefours   |
| Chaussée à voie centrale Banalisée (CVCB)  AUTOMOBILISTES, EN CAS DE LES CYCLISTES  ATTENTION AUX CYCLISTES  ATTENTION AUX CYCLISTES DE CONTROL DE C | 30                             | Piéton > 1,40m Hors obstacle  | Définition: Chaussée étroite sans marquage axial, aux accotements revêtus utilisable par les cyclistes/piétons Possible sur voie de 5,80m à 7,60m Ligne de bus possible Contexte: Si trafic < 5000v/j et si trafic pendulaire < 6000v/j Conditions: Bonne visibilité en profil en long et plan impérative Signalisation et communication particulières Revêtement contrasté Stationnement à gérer Interruption avant carrefour | 70                             | Rive 1.30 à 3.20mà 1.80m Hors obstacle                               | Définition: Chaussée étroite sans marquage axial, aux accotements revêtus utilisables par les cyclistes/piétons Possible sur voie de 5,80m à 7,60m Ligne de bus possible Contexte: Trafic < 5000v/j Conditions: Bonne visibilité en profils en long et plan impérative Signalisation et communication particulières Pas de stationnement sur chaussée ni accotement |
| Double sens cyclable (DSC)   | 50<br>30<br>ZONE<br>30         | voirie  Cycle 1.70m recommandé Hors obstacle  Largeur de 1,50 à 1,80m               | Définition: Voie à sens unique avec contre-sens réservé au cycliste Obligatoire en zone 30 sauf si enjeu de sécurité avéré (alors arrêté)  Conditions: Congestion au trafic VL/PL à traiter  |                                |  |   |
| Zone mixte  PIETONS PRIORITAIRES   | 30<br>ZONE<br>30               | Espace mixte 2.00<>3.10 Hors obstacle  Largeur de 2 à 3,10m                         | Contexte: Faible flux piéton et cycliste Possible uniquement ponctuellement sur espaces contraints (carrefour, arrêts bus, ouvrage d'art)  Condition: Passage obligatoire en revue projet pour avis  |                                |  |   |